

# Les conférences de Genève sur le désarmement

## Essais nucléaires

Du 31 octobre au 19 décembre 1958, et de nouveau du 5 janvier 1959 à ce jour, les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont négocié à Genève un accord portant sur la cessation des essais d'engins nucléaires et sur l'institution d'un système de contrôle. Des entretiens techniques, qui eurent lieu en juillet et août derniers sur la possibilité de détecter les violations d'un accord éventuel, aboutirent à la rédaction d'un rapport commun sur les méthodes fondamentales de la détection et de l'identification des explosions nucléaires; le même rapport exposait d'une façon générale la nature du système de contrôle pouvant permettre de détecter toute violation de l'accord éventuel de suspension des essais nucléaires. Les entretiens politiques actuellement en cours se servent de ce rapport commun pour l'étude de projets relatifs à un système de contrôle.

Les trois ou quatre premières semaines des négociations ont été employées surtout à discuter si l'on pouvait aborder l'étude du système de contrôle avant la conclusion d'un accord sur l'obligation de mettre fin aux essais nucléaires. Le représentant soviétique, apparemment, cherchait à faire prendre aux puissances occidentales un engagement de cesser les essais qui ne serait accompagné d'aucune disposition permettant de vérifier le respect de cet engagement. L'URSS n'a renoncé à cette manœuvre qu'après les déclarations répétées des États-Unis et du Royaume-Uni liant inséparablement les deux aspects de l'accord éventuel.

On en était à la quinzième séance, le 29 novembre, lorsque le représentant de l'URSS a enfin déclaré que son pays ne verrait pas d'objection à ce que le texte de l'accord prévoyant la cessation des essais nucléaires renferme les principales dispositions relatives au contrôle. Les États-Unis et le Royaume-Uni n'ont plus refusé, dès lors, de discuter les dispositions de l'accord, et l'on est passé à la présentation et à l'examen des projets d'articles.

Le 19 décembre, quand la conférence a été suspendue, les quatre premiers articles d'un projet d'accord étaient déjà adoptés. L'article premier énonce l'obligation générale qu'ont les parties d'interdire et de prévenir les essais d'engins nucléaires sur les territoires relevant de leur autorité, et de s'abstenir de prendre l'initiative de tels essais où que ce soit dans le monde ou d'y participer. L'article 2 crée un organisme de contrôle avec lequel les parties s'engagent à collaborer. L'article 3 répartit les attributions de l'organisme de contrôle entre une commission de contrôle, un système de détection et d'identification, un administrateur et une conférence des parties au traité. L'article 4 fixe la composition de la commission de contrôle, en désigne comme membres permanents les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, et crée quatre sièges occupés à tour de rôle, pour deux ans, par d'autres États.

A la reprise de la conférence, le 5 janvier, les États-Unis ont présenté de nouvelles données techniques relatives à la détection des explosions souterraines, recueillies grâce aux essais poursuivis en octobre 1958 dans le Nevada. Ces données, ainsi que d'autres études, montrent que l'identification des explosions souterraines sera plus difficile qu'on ne l'avait d'abord cru. Elle